

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 14/02/2023

DELIBERATION N°2023-01 DU COMITE SYNDICAL

Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Principal

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Février 2023 s'est réuni en séance plénière le Mardi 14 Février 2023 à 10H15, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,
Bertrand Couturier,

David VERRON.

Pouvoirs :

Jean-Charles Rochard à David Verron,
Thierry Guyot à Sylvie Thomas,
Martine Gaudin à Fabien Bazin.

Le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical ne peut pas valablement délibérer.

Un nouvelle est choisie, il s'agit du 23/02/2023 à 10h15. La notion de quorum ne sera pas obligatoire.

SEANCE DU 23/02/2023

Le comité syndical, légalement convoqué le 14 Février 2023 s'est réuni en séance plénière le Jeudi 23 Février 2023 à 10H15, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,
Thierry Guyot,
Jérôme Malus,

Bruno Millière,
Jean Charles Rochard,
Sylvie Thomas,
Jean-luc Vieren .

Pouvoirs :

Jean-Luc Gauthier à Thierry Guyot,
Yves Ribet à Jérôme Malus,
Gilbert Lienhard à Jean-Luc Vieren,
Martine Gaudin à Sylvie Thomas,
Patrice Joly à Fabien Bazin.

Le quorum n'est pas atteint, mais cette condition n'étant pas nécessaire pour cette seconde réunion, le comité syndical peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Malus Jérôme

-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✦ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✦ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✦ VU l'instruction comptable M57.
- ✦ VU le rapport n° 1.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry GUYOT, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;

I – Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services	10 177.37
74	Dotations et participations	948 336.16
75	Autres produits de gestion courante	210 239.33
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	515.78
042	Opérations ordre transferts entre sections	555 179.24
013	Atténuations de charges	11 841.92
<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>		<i>1 736 289.80</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2021	546 976.17
<i>Total recettes section de fonctionnement</i>		<i>2 283 265.97</i>
011	Charges à caractère général	179 351.05
012	Charges de personnel	560 586.25
65	Autres charges de gestion courante	350 870.09
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opérations d'ordre entre section	380 835.07
<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>		<i>1 471 642.46</i>
<i>Excédent de la section de fonctionnement</i>		<i>811 623.51</i>

La section de fonctionnement présente un excédent de 811 623.51 €.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
10222	FCTVA	18 960.00
13	Subventions d'investissement	273 932.28
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
040	Opérations d'ordre entre sections	380 835.07
<i>Sous-total recettes section d'investissement</i>		<i>673 727.35</i>
R001	Excédent d'investissement reporté de 2021	452 480.12
<i>Total recettes section d'investissement</i>		<i>1 126 207.47</i>
13	Subventions d'investissements	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 314.52
204	Subventions d'équipement versées	9 750.00
21	Immobilisations corporelles	333 123.88
23	Immobilisations en cours	0.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	555 179.24

Total Dépenses section d'investissement
Excédent section d'investissement

937 367.64

188 839.83

La section investissement présente un excédent de 188 839.83 €.

- ✚ De constater l'excédent de la section de fonctionnement (811 623.51 €) ;
- ✚ De constater l'excédent de la section d'investissement (188 839.83 €) ;
- ✚ De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2022 ;
- ✚ D'arrêter le compte administratif tel que présenté.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 11

dont 5 pouvoirs

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN